



Application PACI : Directives pour les recommandations

Mise à jour le 1^{er} janvier 2023

Aperçu

L'expérience professionnelle doit être confirmée par deux personnes (références) qui peuvent attester que les informations sur l'expérience fournies par le candidat PACI dans sa lettre de couverture et son curriculum vitae (CV) détaillé sont exactes.

Les références doivent connaître suffisamment le candidat pour pouvoir appuyer les documents de candidature. En effet, ces personnes doivent connaître suffisamment bien le candidat pour parler expertement de ses attributs professionnels et de ses compétences en matière de commerce international. Ces connaissances peuvent avoir été acquises par divers moyens tels que des employeurs, des collègues de travail et des clients.

Questions de recommandations

Les lettres de recommandations signées doivent être adressées au personnel de certification du FITT, inclure les coordonnées des références et répondre aux questions standard suivantes :

- Depuis combien de temps connaissez-vous le candidat, et à quel titre ?
- À votre connaissance, depuis combien de temps le candidat est-il impliqué dans le domaine du commerce international ?
- Dans quels domaines spécifiques du commerce international le candidat a-t-il été impliqué et quelles étaient ses responsabilités dans ces domaines ?
- Puisque vous recommandez cette personne, veuillez expliquer pourquoi le candidat devrait recevoir la désignation PACI.

Important :

Veuillez-vous assurer que vos références comprennent que le personnel de certification du FITT ou les membres du Conseil de certification (qui n'ont peut-être pas d'adresse électronique FITT) peuvent les contacter directement pour obtenir des précisions. Toute référence qui ne répond pas aux questions entraînera un retard dans le processus d'examen de la demande.

Pour de plus amples renseignements, consultez le [Guide du candidat PACI](#) ou communiquez avec certification@fitt.ca.